

Assemblées Générales du 28 mars 2026

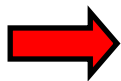


Deux assemblées générales se tiendront le 28 mars au CIS de Reims (Centre International de séjour), vous y êtes cordialement invités.

Pourquoi 2 assemblées ? Nous commencerons par une Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a de raison d'être que parce que nous avons à modifier nos statuts.

Pourquoi une modification des statuts ? Celle-ci n'est pas de notre volonté au niveau local. Elle s'impose parce que l'Assemblée Générale Nationale Extraordinaire du mois de mai dernier a validé le changement du nom de notre association proposé par le Conseil d'Administration National. En conséquence, localement, nous devons intégrer à nos statuts ce changement de nom. Ces nouveaux statuts seront soumis à un vote à main levée pour approbation.

Suivra l'Assemblée Générale Ordinaire qui fera le bilan de l'année écoulée par la présentation des différents rapports annuels (rapport moral, rapport financier, rapport d'activités...).



Votre présence sur place est importante et nous comptons fortement, nous les membres du Conseil d'Administration de l'association locale Marne et Aube, sur votre participation à ce moment d'échange.